



- Nouvelle Inscription
 Réinscription

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Année scolaire 2022/2023

Calendrier vacances zone C
Début des ateliers : mardi 13 septembre 2022
Fin des ateliers : samedi 24 juin 2023

Nom, prénom (parent) :
Portable (parent) :
Email :

Date de naissance Enfant :
portable et prénom (nounou) :

LES ACTIVITES :

NOM DE L'ACTIVITE	Jour	Heure	Prénom de l'enfant	Début de l'atelier	Tarif TTC de la 1 ^{ère} période	Tarif TTC des périodes suivantes

REGLEMENT	Désignation	Moyen de Paiement	Tarif TTC Règlement
	Adhésion Famille	CH / ES / CB / CV	€
	+ Période en cours	CH / ES / CB / CV	€
	ou Année Entière	CH / ES / CB / CV	€

Autorise CELENJEUX et le réseau Récré à Nous à me faire part des nouveautés, stages et autres offres commerciales.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique interne par la société CELENJEUX, réseau Récré à Nous

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à paris17@recreanous.com.

Fait à Paris, le

Signature des Parents précédée de la mention « Lu et approuvé » :





CONDITIONS GENERALES :

- (1) Les présentes Conditions Générales sont celles de la société CELENJEUX, membre du réseau Récré à Nous. Elles sont en vigueur pour l'année scolaire 2022/2023.
- (2) Le règlement de l'adhésion s'effectue à l'inscription du premier enfant. Cette adhésion est valable pour toute la famille pour l'année scolaire 2022/2023. L'adhésion est obligatoire et non remboursable. Elle donne droit à un tarif préférentiel sur les ateliers au ticket.
- (3) L'inscription d'un enfant à un atelier hebdomadaire est un engagement annuel valable pour l'année scolaire 2022/2023.
- (4) Le tarif annuel des ateliers est payable dans sa totalité soit au moment de l'inscription, soit en 3 fois sans frais pour une inscription avant le 31/12/2022, puis par période. Le client qui s'inscrit en cours d'année s'engage à payer les périodes restant à courir de l'inscription au mois de juin 2023 inclus soit en totalité au moment de l'inscription, soit par « périodes » (Sept+Oct+Nov+Dec puis Janv+Feb+Mars puis Avril+Mai+Juin), sans frais, par chèque, la première « période » étant réglable à l'inscription, pro rata temporis pour une inscription en cours de période. Le client ne pourra bénéficier d'aucune diminution du prix des prestations qu'il a souscrites et ce même s'il justifie ses absences ponctuelles.
- (5) Pour les ateliers donnant lieu à un spectacle de fin d'année dans une salle externe, il sera demandé une participation à toute personne souhaitant assister au spectacle ; les frais liés à l'organisation de celui-ci n'étant pas compris dans le tarif annuel des ateliers.
- (6) L'inscription ne sera considérée comme valide que lorsque le client aura signé les présentes conditions générales, réglé les frais d'adhésion et la totalité de l'année ou fourni les chèques trimestriels jusqu'à fin juin 2023.
- (7) Les ateliers hebdomadaires commenceront le 13 Septembre 2022 et se termineront le 24 Juin 2023. Ils suivront le rythme du calendrier scolaire de la zone C, étant précisé qu'aucun atelier ne sera dispensé pendant les vacances scolaires de la zone C (hors premiers samedis de chaque vacances scolaires démarrant le vendredi soir, où les ateliers sont assurés) ni pendant les jours fériés. Il n'y aura pas atelier le samedi du week-end de l'Ascension 2023 (20/05/2023).
- (8) . Pour toute inscription en cours de trimestre, le règlement du trimestre en cours se fera pro rata temporis :
 - 2/3 de trimestre pour 2 mois
 - 1/3 de trimestre pour 1 mois
 - Tout mois entamé est réglable en totalité (1/3 de trimestre) pour une inscription avant le 15 du mois, à la séance (18€ pour les ateliers de 45 min, 25€ pour les ateliers de 60 min et 37€ pour la presqu'école), pour une inscription après le 15 du mois.
- (9) L'inscription pourra être résiliée de manière anticipée en cas de déménagement en dehors de la ville d'inscription de l'enfant, dûment justifié ou sur présentation d'un justificatif médical entraînant la désinscription de l'enfant. La résiliation ne sera prise en compte que si elle est effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée au moins 2 mois avant la date de fin souhaitée, et au plus tard le 15 du mois, tout période/trimestre entamé restant due dans sa totalité. Dans le cas de motifs médicaux, le remboursement se fera prorata temporis, étant entendu que toute période/trimestre entamé reste dû dans sa totalité.
- (10) Pour le bien-être de tous, les enfants atteints de maladies contagieuses, virales ou autres ne pourront pas être acceptés dans les ateliers. CELENJEUX, réseau Récré à Nous, essayera au mieux de permettre à vos enfants de rattraper les ateliers manqués. Cependant, ces rattrapages ne seront possibles que dans la limite des places disponibles, et ne sont pas une obligation pour CELENJEUX.
- (11) Seules les personnes référencées auprès de nous par le responsable légal seront autorisées à venir chercher vos enfants. Si vous devez faire appel à une autre personne, veuillez nous en informer par écrit ou par mail. Celle-ci devra se munir d'une pièce d'identité.
- (12) En aucun cas, CELENJEUX ne pourra être tenue responsable de la surveillance des enfants dans les parties Accueil et Boutique. Les enfants sont considérés comme encadrés par CELENJEUX à partir du moment où ils entrent en salle d'atelier sans leur accompagnant (parent, nourrice...) et où celui-ci a démarré.
- (13) CELENJEUX, membre du réseau Récré à Nous est autorisée à prendre toute mesure urgente en cas de problèmes de santé et/ou blessures, ainsi qu'à demander à son personnel de prendre toute mesure de premier secours en cas de problèmes de santé et/ou de blessures nécessitant une intervention immédiate. Le cas échéant, elle avertira les parents et/ou accompagnants sans délai dudit problème par téléphone.
- (14) La séance d'essai pour les enfants est à 17€. Il n'est pas proposé de séance d'essai pour la presqu'école.
- (15) **Pour les enfants participant au spectacle de fin d'année : Droit à l'image**
 - Je, soussigné, autorise Récré à Nous, à titre gracieux, à filmer ou photographier mon enfant, dans le cadre de sa participation au spectacle de fin d'année et à utiliser son image. En conséquence de quoi, et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et aux droits de la personnalité, j'autorise Récré à Nous à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies effectuées dans le cadre du spectacle. Les photographies et vidéos pourront être exploitées et utilisées dans le cadre strict des actions d'information et de communication de Récré à Nous et ne seront en aucun cas cédées à des tiers. En cas de refus, l'enfant ne pourra pas participer au spectacle de fin d'année.

POUR QUE L'INSCRIPTION SOIT VALIDEE, le dossier de l'enfant doit contenir :

- a) ce formulaire rempli et signé
- b) les Chèques de règlement trimestriels pour l'année complète (ou année réglée en totalité à l'inscription)
- c) un certificat médical d'aptitude au sport et/ou non contre-indication à la collectivité
- d) l'attestation de Responsabilité Civile de l'enfant

Aucun enfant ne pourra être accepté en atelier si son dossier n'est pas complété en boutique.

Aucun remboursement ne pourra être réclamé.

Fait à Paris, le __ / __ / __ Signature des parents obligatoire



